

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**

Procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le mardi 29 avril 2025, de 19 h à 21 h 59, au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny, à laquelle les administrateurs présents forment quorum.

Sont présents :

Mesdames Catherine-Jennifer McDonald  
Brigitte Talbot  
Hayette Laouari  
Mélanie Pouliot  
Sylvie Langlois  
Annie Ménard  
Catherine Lajoie  
Sara Mondor  
Catherine Lemelin  
Mélanie Desrosiers

Messieurs Jean-François Anctil  
Éric Deschênes  
Dany Garant

Est absente : M<sup>me</sup> Roxanne Béland

Administrateurs formant quorum

M<sup>me</sup> Rachel Bégin, directrice générale  
M<sup>me</sup> Dany Grégoire, directrice générale adjointe  
M<sup>me</sup> Anne Guichard, secrétaire générale  
M<sup>me</sup> Stéphanie Fillion, personnel d'encadrement sans droit de vote

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir constaté le quorum, la présidente, M<sup>me</sup> Hayette Laouari, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes du public en visioconférence et en présentiel.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le point 4.6 est déplacé en 5.8 et un nouveau point intitulé « Entretien sanitaire de l'école secondaire de la Rencontre » est ajouté en 5.9.

De plus, un point « Vacances – Administrateurs » est ajouté en 7.4.

CA-CSSCS-25-04-29-01

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adopté.-

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Séance ordinaire publique du mardi 29 avril 2025, à 19 h  
au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud  
157, rue Saint-Louis, Montmagny

**ORDRE DU JOUR**

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET DÉCLARATIONS DES CONFLITS D'INTÉRÊTS**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET SUIVI DES QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE**  
Pour consulter le fonctionnement de la période de questions du public, veuillez consulter l'annexe en cliquant [ici](#).
- 4. AGENDA DE CONSENTEMENT**
  - 4.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 25 mars 2025
  - 4.2. Entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Anselme et du Centre de formation agricole:
  - 4.3. Entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Charles
  - 4.4. Entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Damien et du Centre des plastiques
  - 4.5. Calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration 2025-2026
- 5. DOSSIERS PRIORITAIRES**
  - 5.1. École primaire de Sainte-Apolline
  - 5.2. Écoles intégrées Chanoine-Ferland et de Saint-Just
  - 5.3. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2025-2026 – 2026-2027 – 2027-2028
  - 5.4. Planification finale des besoins d'espace du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
  - 5.5. Adjudication du contrat pour la mise à niveau de l'école de l'Étincelle (Saint-Charles-de-Bellechasse)
  - 5.6. Désignation d'une coordonnatrice organisationnelle des mesures de sécurité de l'information (COMSI)
  - 5.7. Calendrier scolaire 2025-2026 – Secteur des jeunes et calendrier scolaire 2025-2026 de l'école secondaire de Saint-Damien (Saint-Damien-de-Buckland)
  - 5.8. Services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2025-2026
  - 5.9. Entretien sanitaire de l'école secondaire de la Rencontre
- 6. RAPPORT DES COMITÉS**
  - 6.1. Comité de gouvernance et d'éthique
  - 6.2. Comité de vérification
  - 6.3. Comité des ressources humaines
  - 6.4. Comité consultatif du transport des élèves
- 7. INFORMATIONS**
  - 7.1. État de situation – Pôle 1
  - 7.2. État de situation – Complexe sportif
  - 7.3. Élèves hors secteur
  - 7.4. Vacances – Administrateurs
  - 7.5. Avis de nomination des membres parents au conseil d'administration du CSSCS
  - 7.6. Avis de désignation – Membres du personnel et de la communauté

## 8. SUJETS DIVERS

- 8.1. Formation du comité de sélection des membres administrateurs de la communauté (3 membres parents et 3 membres du personnel) et planification des entrevues

## 9. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.-

## 3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Donald Gilbert, maire de Saint-Just-de-Bretenières, s'adresse à M<sup>me</sup> Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, en lien avec :

- La valorisation du projet d'école par cycle à Saint-Just. À ce sujet, M. Gilbert souhaite savoir si « *Considérant les avantages pédagogiques reconnus des écoles organisées par cycle, le conseil est-il prêt à examiner de manière plus approfondie le projet de réorganisation proposé à Saint-Just, en tenant compte de la complémentarité avec les infrastructures existantes et de leur potentiel à offrir un milieu stimulant pour la formation des jeunes (soit le développement de nouvelles compétences et de nouvelles passions)?* ». M<sup>me</sup> Laouari répond que ce point sera discuté en 5.2.
- La transparence et l'accessibilité à l'information. À ce sujet, M. Gilbert souhaite savoir « *Quelle est la position du centre de services scolaire concernant le fait que l'invitation à la visite des infrastructures de Saint-Just n'a pas été relayée aux parents par les canaux du CÉ, et comment cela s'inscrit-il dans l'esprit d'une consultation équitable et transparente?* ». M<sup>me</sup> Laouari mentionne que l'invitation a été transmise par courriel par le centre de services scolaire à tous les parents.
- L'interprétation des résultats du sondage. À ce sujet, M. Gilbert souhaite savoir « *Le taux de 75 % est vraiment très élevé et presque un élément pour empêcher la réalisation du projet entre les 2 écoles. Quelle méthodologie a été utilisée pour analyser les résultats du sondage, et dans quelle mesure le taux de participation est-il jugé représentatif par le conseil pour orienter une décision aussi structurante pour la communauté, considérant que si un parent n'a pas participé à la consultation, il n'y a pas beaucoup d'informations permettant d'avoir une compréhension de l'enjeu et de l'offre bonifiée pour l'éducation de nos jeunes? Il aurait été apprécié que la région puisse travailler au sondage en partenariat avec le milieu scolaire et le peu de temps pour un tel sondage auprès des parents est un enjeu très préoccupant...* ». M<sup>me</sup> Laouari informe M. Gilbert que le taux de 75 % était un taux souhaité. Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance des résultats et en tiendront compte lors de leur décision.
- L'équité entre les deux milieux scolaires. À ce sujet, M. Gilbert souhaite savoir « *Quelles actions concrètes le conseil entend-il mettre en œuvre pour s'assurer que les deux communautés scolaires, soit celles de Saint-Fabien-de-Panet et de Saint-Just-de-Bretenières, soient considérées de manière équitable, notamment dans l'analyse des infrastructures, des besoins pédagogiques et des dynamiques démographiques. Le centre de services scolaire n'a-t-il pas un rôle de leader dans un projet innovant pour le monde scolaire de la région?* ». M<sup>me</sup> Laouari précise que le conseil d'administration ne pose pas d'action, il prend des décisions. Ce point sera discuté en 5.2.

M<sup>me</sup> Christine Marceau, résidente de Sainte-Apolline-de-Patton, s'adresse à M<sup>me</sup> Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, afin d'obtenir une réponse à la question suivante : « *Advenant la décision de fermer l'école de Sainte-Apolline et de réinsérer ses élèves à l'école de la Colline de Saint-Paul, cette dernière sera remplie à pleine capacité. TOUS les locaux seront utilisés. Quel est votre plan d'action pour les rencontres confidentielles (psychologue, DPJ, orthophonie, psychoéducation, rencontre de parents, enfants en désorganisation, etc.)?* ». M<sup>me</sup> Laouari répond que si des déplacements d'élève ont lieu, il y aura des locaux prévus à cet effet. Toutefois, la présidente informe M<sup>me</sup> Marceau que la gestion des locaux ne relève pas du conseil d'administration ou des conseils d'établissement.

M<sup>me</sup> Sonia Gagné, directrice générale de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, s'adresse à M<sup>me</sup> Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, afin de savoir si l'ensemble des écoles du centre de services scolaire, qui comptent moins de 20 élèves en 2024-2025 ont été mises en transition. M<sup>me</sup> Laouari informe M<sup>me</sup> Gagné qu'en date du 1<sup>er</sup> mars 2025, seule l'école de Sainte-Apolline comptait moins de 20 élèves.

De plus, M<sup>me</sup> Gagné souhaite savoir pourquoi les services de maternelle 4 ans et de maternelle 5 ans n'ont pas été ouverts. M<sup>me</sup> Dany Grégoire, directrice générale adjointe, informe M<sup>me</sup> Gagné que le service de maternelle de l'école des Échos-de-la-Forêt était prévu dans une autre école. Toutefois, en raison de l'évolution de la clientèle de l'école initiale où le service était prévu, le service a été déplacé dans un autre établissement.

M<sup>me</sup> Guylaine Aubin, mairesse de la municipalité de Sainte-Claire, s'adresse à M<sup>me</sup> Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, en lien avec les points 5.3 et 5.4. M<sup>me</sup> Aubin souhaite savoir si le document associé sera disponible après la séance. M<sup>me</sup> Dany Grégoire, directrice générale adjointe, mentionne que le document lui sera envoyé à la suite de la séance.

M<sup>me</sup> Christina Lauzier, mère d'élèves de l'école de Sainte-Apolline, s'adresse à M<sup>me</sup> Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, afin de connaître les intentions du centre de services scolaire quant à la suite des actions à venir. M<sup>me</sup> Lauzier interroge M<sup>me</sup> Laouari en lien avec la possibilité que l'école secondaire rassemble l'ensemble des élèves du primaire du territoire et que les élèves du secondaire soient déplacés à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault. M<sup>me</sup> Laouari mentionne que le conseil d'administration du centre de services scolaire prend des décisions en fonction de l'information recueillie auprès des municipalités, des acteurs du milieu et du ministère. Toutefois, actuellement, il n'a jamais été question de ce projet.

M. Donald Gilbert, maire de la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières, s'adresse à M<sup>me</sup> Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, afin de savoir si le conseil d'administration peut se prononcer sur la décision de l'école de Saint-Just sans avoir consulté le public. M<sup>me</sup> Laouari informe M. Gilbert qu'une consultation publique a eu lieu, que les milieux ont été interrogés, un sondage a été réalisé et des échanges avec les municipalités ont été effectués. Le conseil d'administration a reçu l'intégralité de la documentation et des échanges ont été effectués en séance de travail. Les administrateurs se prononceront en toute connaissance de cause. Pour l'instant, aucune décision n'a été prise.

M<sup>me</sup> Lysanne Tanguay, parent d'un élève de l'école de la Colline, s'adresse à M<sup>me</sup> Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, afin de connaître la procédure relative à l'identification des conflits d'intérêts pour les membres du conseil d'administration. M<sup>me</sup> Laouari informe M<sup>me</sup> Tanguay que les membres ont le devoir de l'informer lors d'un conflit d'intérêts. M<sup>me</sup> Anne Guichard, secrétaire générale, renchérit en mentionnant que les administrateurs doivent agir en conformité avec le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*. En ce sens, les membres doivent déclarer lorsqu'ils sont en conflit d'intérêts ou lorsqu'ils ne peuvent rendre une décision en toute objectivité.

M<sup>me</sup> Jessie Blais, parent et membre du personnel de l'école Chanoine-Ferland, s'adresse à M<sup>me</sup> Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, afin de savoir si les résultats du sondage concernant le projet d'école de cycle à l'école de Saint-Just seront publiés. M<sup>me</sup> Laouari mentionne que les résultats ont été présentés au conseil d'administration.

M. Bruno Gagné, maire de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, s'adresse à M<sup>me</sup> Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, afin d'avoir une précision quant à la question précédemment posée concernant les écoles de moins de 20 élèves en 2024-2025. M. Gagné mentionne avoir été informé que 19 élèves fréquenteraient une école près de Buckland. M<sup>me</sup> Laouari informe M. Gagné qu'en date du 1<sup>er</sup> mars 2025, le total était de 20 élèves.

#### 4. AGENDA DE CONSENTEMENT

##### 4.1. Lecture et approbation du procès-verbal la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 25 mars 2025

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé.

CA-CSSCS-25-04-29-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 25 mars 2025;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 25 mars 2025 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.

##### 4.2. Entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Anselme et du Centre de formation agricole

**ATTENDU** l'appel d'offres public #ES-2025-216 qui a été publié le 21 mars 2025 pour l'entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Anselme et du Centre de formation agricole, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2025 jusqu'au 30 juin 2026, suivie de quatre périodes de renouvellement d'une durée d'un (1) an chacune;

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été ouvertes le 24 avril 2025 et que six (6) entreprises ont déposé une soumission conforme. Les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-dessous :

Entreprise	Grand total
Net-Plus inc.	1 290 400,00 \$
Maintenance Eurêka ltée	1 297 255,50 \$
Services d'entretien Bérubé	1 357 383,00 \$
Services ménagers Trifluviens inc.	1 588 368,45 \$
Placement Up inc. / 2S Agence de placement inc.	1 599 445,80 \$
Entretien Multi-Suprême	2 411 430,00 \$

**ATTENDU QU'**à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le Service des ressources matérielles recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à Net-Plus inc. ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 1 290 400,00 \$ (avant taxes).

CA-CSSCS-25-04-29-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Anselme et du Centre de formation agricole soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Net-Plus inc., pour un montant de 1 290 400,00 \$ (avant taxes);

**QUE** le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, soit autorisé à signer tous les documents contractuels.

Adopté.-

#### 4.3. Entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Charles

**ATTENDU** l'appel d'offres public #ES-2025-227 qui a été publié le 21 mars 2025 pour l'entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Charles, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2025 jusqu'au 30 juin 2026, suivie de quatre périodes de renouvellement d'une durée d'un (1) an chacune;

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été ouvertes le 24 avril 2025 et que quatre (4) entreprises ont déposé une soumission conforme. Les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-dessous :

Entreprise	Grand total
Maintenance Eurêka Itée	718 875,00 \$
Services d'entretien Bérubé	746 243,18 \$
Placement UP inc. / 2S Agence de placement inc.	806 552,00 \$
Services ménagers trifluviens inc.	816 506,94 \$

**ATTENDU QU'**à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le Service des ressources matérielles recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à Maintenance Eurêka Itée ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 718 875,00 \$ (avant taxes).

CA-CSSCS-25-04-29-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Charles soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Maintenance Eurêka Itée, pour un montant de 718 875,00 \$ (avant taxes);

**QUE** le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, soit autorisé à signer tous les documents contractuels.

Adopté.-

#### 4.4. Entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Damien et du Centre des plastiques

**ATTENDU** l'appel d'offres public #ES-2025-237 qui a été publié le 21 mars 2025 pour l'entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Damien et du Centre des Plastiques, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2025 jusqu'au 30 juin 2026, suivie de quatre périodes de renouvellement d'une durée d'un (1) an chacune;

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été ouvertes le 24 avril 2025 et que cinq (5) entreprises ont déposé une soumission conforme. Les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-dessous :

Entreprise	Grand total
Maintenance Eurêka Itée	697 575,00 \$
Net-Plus inc.	706 500,00 \$
Services d'entretien Bérubé	787 198,23 \$
Placement UP inc. / 2S Agence de placement inc.	1 142 484,60 \$
Services KVP inc.	1 193 645,90 \$

**ATTENDU QU'**à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le Service des ressources matérielles recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à Maintenance Eurêka ltée ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 697 575,00 \$ (avant taxes).

CA-CSSCS-25-04-29-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Damien et du Centre des Plastiques soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Maintenance Eurêka ltée, pour un montant de 697 575,00 \$ (avant taxes);

**QUE** le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, soit autorisé à signer tous les documents contractuels.

Adopté.-

#### 4.5. Calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration 2025-2026

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration du centre de services scolaire doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement;

**ATTENDU** la résolution no CA-CSSCS-22-08-23-03 *Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*;

**ATTENDU QU'**en vertu de ce même article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration du centre de services scolaire doit tenir au moins quatre séances ordinaires par année scolaire;

**ATTENDU** le projet de calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration 2025-2026.

CA-CSSCS-25-04-29-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** le projet de calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration 2025-2026 soit adopté et que celui-ci fasse partie de la résolution comme s'il était cité tout au long.

Adopté.-

## 5. DOSSIERS PRIORITAIRES

### 5.1. École primaire de Sainte-Apolline

La directrice générale, M<sup>me</sup> Rachel Bégin, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M<sup>me</sup> Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** les demandes de la MRC de Montmagny et de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton d'accorder un sursis d'une année supplémentaire de transition pour 2025-2026;

**ATTENDU** des inscriptions tardives réalisées en date du 17 avril 2025, qui amènent le nombre total d'inscriptions à l'école de Sainte-Apolline pour 2025-2026 à 20 élèves;

**ATTENDU** la volonté du centre de services scolaire de mettre à jour la *Politique de maintien ou de fermeture des écoles et modification de certains services éducatifs dispensés dans une école* en amont de la prochaine période d'inscriptions en février 2026;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration prend en considération le caractère exceptionnel de la situation;

**ATTENDU** la consultation publique du 1<sup>er</sup> avril 2025.

CA-CSSCS-25-04-29-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M. Jean-François Anctil et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** le conseil d'administration accorde un sursis d'une année supplémentaire de transition pour 2025-2026 et que l'école de Sainte-Apolline soit maintenue en transition pour l'année scolaire 2025-2026;

**QUE** le conseil d'administration évalue la situation de l'école de Sainte-Apolline pour l'année scolaire 2026-2027 en conformité avec la nouvelle *Politique de maintien ou de fermeture des écoles et modification de certains services éducatifs dispensés dans une école*;

**QUE** la présente résolution soit envoyée au conseil d'établissement de l'école intégrée de Sainte-Apolline et de la Colline, aux municipalités concernées, à la MRC de Montmagny et au député de la Côte-du-Sud, M. Mathieu Rivest.

Adopté.-

## 5.2. École intégrée Chanoine-Ferland et de Saint-Just

La directrice générale, M<sup>me</sup> Rachel Bégin, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M<sup>me</sup> Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** la mobilisation du milieu et du conseil d'établissement de l'école intégrée Chanoine-Ferland et de Saint Just;

**ATTENDU** la proposition du conseil d'établissement des écoles nommées précédemment, qui consiste à ce que l'école Chanoine-Ferland offre des services éducatifs du préscolaire, du premier cycle et du deuxième cycle et que l'école de Saint-Just offre des services éducatifs du troisième cycle aux élèves des municipalités desservies actuellement par ces établissements scolaires;

**ATTENDU QUE** la proposition ci-dessus favorise l'attractivité du personnel enseignant dans ce secteur;

**ATTENDU QUE** la proposition favorise une plus grande équité et une plus grande qualité des services éducatifs;

**ATTENDU** la disponibilité d'infrastructures sportives et culturelles à Saint-Just-de-Bretonnière pour les élèves du troisième cycle;

**ATTENDU QUE** cette proposition est en conformité avec la mission et les valeurs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;

**ATTENDU** les résultats du sondage diffusés à l'ensemble des parents de l'école intégrée Chanoine-Ferland et de Saint Just et la consultation publique du 2 avril 2025.

CA-CSSCS-25-04-29-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** le conseil d'administration adopte la proposition d'écoles de cycles formulée par le conseil d'établissement de l'école intégrée Chanoine-Ferland et de Saint-Just dès l'année scolaire 2025-2026;

**QUE** l'école Chanoine-Ferland offre des services éducatifs du préscolaire, du premier cycle et du deuxième cycle et que l'école de Saint-Just offre des services éducatifs du troisième cycle dès l'année scolaire 2025 2026;

**QUE** les écoles Chanoine-Ferland et de Saint-Just demeurent intégrées;

**QUE** la présente résolution soit envoyée au conseil d'établissement de l'école intégrée Chanoine-Ferland et de Saint Just, aux municipalités concernées, à la MRC de Montmagny et au député de la Côte-du-Sud, M. Mathieu Rivest.

Adopté.-

**5.3. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2025-2026 – 2026-2027 – 2027-2028**

La directrice générale, M<sup>me</sup> Rachel Bégin, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M<sup>me</sup> Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que le centre de services scolaire doit établir, chaque année, un plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

**ATTENDU** la consultation menée auprès des membres du comité de parents en vertu de l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**ATTENDU** la consultation menée auprès de l'ensemble des municipalités du territoire du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

CA-CSSCS-25-04-29-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Catherine Lemelin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** les membres du conseil d'administration adoptent le plan triennal 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 tel que rédigé au document *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud* et que celui-ci fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long;

**QUE**, selon ce plan triennal de répartition et de destination des immeubles, une liste des écoles et des centres du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud soit déterminée et que les actes d'établissement soient envoyés en consultation.

Adopté.-

**5.4. Planification finale des besoins d'espace du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud**

La directrice générale, M<sup>me</sup> Rachel Bégin, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M<sup>me</sup> Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** les dispositions des articles 272.1 à 272.16 de la *Loi sur l'instruction publique* instaurant un processus de consultation des municipalités locales et régionales de comté relativement aux besoins d'espace des centres de services scolaires;

**ATTENDU QUE** le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud a approuvé son projet de planification des besoins d'espace lors de la séance du conseil d'administration tenue le 25 février 2025 (résolution CA-CSSCS-25-02-25-05);

**ATTENDU QUE** le centre de services scolaire a transmis, le 27 février 2025, le projet de planification des besoins d'espace aux municipalités et aux MRC concernées comme le prévoit l'article 272.5 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**ATTENDU QUE** les municipalités et les MRC concernées par le projet de planification des besoins d'espace avaient jusqu'au 14 avril 2025 pour nous transmettre leur avis sur le projet;

**ATTENDU QU'**il est de la responsabilité du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud d'adopter la planification des besoins d'espace, en vertu de l'article 155 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* adopté le 27 août 2024 par la résolution CA-CSSCS-24-08-27-06;

**ATTENDU QUE** la planification des besoins d'espace adoptée doit être transmise à nouveau aux municipalités et aux MRC concernées afin que celles-ci l'approuvent ou la refusent comme le prévoit l'article 272.7 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**ATTENDU QU'**il est de la responsabilité du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud de transmettre, en juin 2025, la planification des besoins d'espace ainsi que les résolutions et avis des municipalités ou des MRC concernées au ministre de l'Éducation, en vertu de l'article 156 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* adopté le 27 août 2024 par la résolution CA-CSSCS-24-08-27-06.

CA-CSSCS-25-04-29-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M. Éric Deschênes et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud adoptent la planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud pour le *Plan québécois des infrastructures 2026-2036*, telle qu'annexée à la présente résolution;

**QUE** les membres du conseil d'administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, à transmettre la planification des besoins d'espace telle qu'adoptée aux municipalités et aux MRC concernées;

**QUE** les membres du conseil d'administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, à transmettre, en juin 2025, la planification des besoins d'espace ainsi que les résolutions et les avis des municipalités et des MRC concernées au ministre de l'Éducation après l'approbation ou le refus des municipalités, comme le prévoit l'article 272.8 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adopté.-

#### 5.5. Adjudication du contrat pour la mise à niveau de l'école de l'Étincelle (Saint-Charles-de-Bellechasse)

La directrice générale, M<sup>me</sup> Rachel Bégin, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M<sup>me</sup> Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** l'appel d'offres public publié le 12 mars 2025 pour la réalisation des travaux de mise à niveau de l'école primaire de l'Étincelle, à Saint-Charles-de-Bellechasse (projet MB126-230);

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 10 avril 2025 pour ce projet;

**ATTENDU** l'avis ci-joint de la firme RLD Architectes recommandant l'octroi du contrat à Action Estimation inc. ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 4 291 000 \$ (avant taxes);

**ATTENDU QUE** ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50622 reçue du ministère de l'Éducation pour l'année 2023-2024, ainsi que dans le cadre de la mesure 50621 reçue du ministère de l'Éducation pour l'année scolaire 2024-2025.

CA-CSSCS-25-04-29-11

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Catherine Lajoie et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** le contrat pour les travaux de mise à niveau de l'école primaire de l'Étincelle soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Action Estimation inc., pour un montant de 4 291 000 \$ (avant taxes);

**QUE** le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

**5.6. Désignation d'une coordonnatrice organisationnelle des mesures de sécurité de l'information (COMSI)**

La directrice générale, M<sup>me</sup> Rachel Bégin, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M<sup>me</sup> Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU QUE** la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, c. G-1.03), la *Politique gouvernementale de cybersécurité* (mars 2020) et la nouvelle *Directive gouvernementale sur la sécurité de l'information* (DGSI, déc. 2021) créent des obligations aux établissements en leur qualité d'organismes publics;

**ATTENDU QUE** le centre de services scolaire doit désigner deux coordonnateurs organisationnels des mesures de sécurité de l'information (COMSI);

**ATTENDU QUE** le *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte du-Sud* prévoit que la désignation d'un membre de son personnel, des répondants pour des domaines spécifiques en matière de sécurité de l'information lorsque le chef gouvernemental de la sécurité de l'information le juge nécessaire, notamment les coordonnateurs organisationnels des mesures de sécurité de l'information (COMSI), relève du conseil d'administration;

**ATTENDU** la recommandation du chef de la sécurité de l'information organisationnelle (CSIO), soit M. Louis Fillion.

CA-CSSCS-25-04-29-12

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M. Jean-François Anctil et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** les membres du conseil d'administration désignent M<sup>me</sup> Anne Guichard, secrétaire générale, en tant que coordonnatrice organisationnelle des mesures de sécurité de l'information (COMSI);

**QUE** les membres du conseil d'administration autorisent M<sup>me</sup> Rachel Bégin, directrice générale, à signer le formulaire de désignation en matière de sécurité de l'information;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

Adopté.-

**5.7. Calendrier scolaire 2025-2026 – Secteur des jeunes et calendrier scolaire 2025-2026 de l'école secondaire de Saint-Damien (Saint-Damien-de-Buckland)**

La directrice générale, M<sup>me</sup> Rachel Bégin, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M<sup>me</sup> Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** les dispositions de l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* relatives aux calendriers scolaires des écoles primaires et secondaires;

**ATTENDU** la consultation effectuée auprès des membres du comité de parents en vertu de l'article 193 - 7<sup>e</sup> alinéa de la *Loi sur l'instruction publique*;

**ATTENDU** la consultation effectuée auprès des instances syndicales dont le Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud;

**ATTENDU** la consultation effectuée auprès des directrices et des directeurs d'établissement des ordres d'enseignement primaire et secondaire.

CA-CSSCS-25-04-29-13

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud adoptent le *Calendrier scolaire 2025-2026 – Primaire*, le *Calendrier scolaire 2025-2026 – Secondaire* et le *Calendrier scolaire 2025-2026 de l'école secondaire de Saint-Damien (Saint-Damien-de-Buckland)*, tels que déposés et faisant partie de la présente résolution comme s'ils y étaient cités tout au long.

Adopté.-

**5.8. Services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2025-2026**

La directrice générale, M<sup>me</sup> Rachel Bégin, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M<sup>me</sup> Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** le *Règlement concernant le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*;

**ATTENDU** l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique* obligeant les centres de services scolaires à déterminer les services éducatifs qui sont dispensés dans chacune de leurs écoles;

**ATTENDU** l'article 18 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*;

**ATTENDU** le document relatif aux services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2025-2026 préparé par les Services éducatifs (secteur des jeunes) en concertation avec les directions d'établissement du secteur des jeunes;

**ATTENDU** la consultation effectuée auprès du comité de parents lors de la rencontre du 15 avril 2025 en vertu du 5<sup>e</sup> alinéa de l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*.

CA-CSSCS-25-04-29-14

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M. Dany Garant et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** les membres du conseil d'administration adoptent le document relatif aux services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2025-2026;

**QUE** les documents *Services éducatifs offerts dans les écoles primaires pour l'année scolaire 2025-2026* et *Services éducatifs offerts dans les écoles secondaires pour l'année scolaire 2025-2026* fassent partie de la présente résolution comme s'ils y étaient cités tout au long.

Adopté.-

#### 5.9. Entretien sanitaire de l'école secondaire de la Rencontre

La directrice générale, M<sup>me</sup> Rachel Bégin, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M<sup>me</sup> Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** l'appel d'offres public #ES-2025-277 qui a été publié le 21 mars 2025 pour l'entretien sanitaire de l'école secondaire de la Rencontre, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2025 jusqu'au 30 juin 2026, suivie de quatre périodes de renouvellement d'une durée d'un (1) an chacune;

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été ouvertes le 24 avril 2025 et que cinq (5) entreprises ont déposé une soumission conforme. Les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-dessous :

Entreprise	Grand total
Maintenance Eurêka ltée	662 000,00 \$
Net-Plus inc.	675 850,00 \$
Services KVP inc.	748 647,90 \$
GDI Services (Québec) S.E.C.	801 137,35 \$
Placement UP inc. / 2S Agence de placement inc.	1 241 558,96 \$

**ATTENDU QU'**à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le Service des ressources matérielles recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à Maintenance Eurêka ltée ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 662 000,00 \$ (avant taxes).

CA-CSSCS-25-04-29-15

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Annie Ménard et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire de l'école secondaire de la Rencontre soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Maintenance Eurêka ltée, pour un montant de 662 000,00 \$ (avant taxes);

**QUE** le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, soit autorisé à signer tous les documents contractuels.

Adopté.-

## 6. RAPPORT DES COMITÉS

### 6.1. Comité de gouvernance et d'éthique

M. Jean-François Anctil indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration. La prochaine rencontre aura lieu le 8 juin 2025.

## 6.2. Comité de vérification

M<sup>me</sup> Catherine Lajoie indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration. Les membres du comité sont en attente de la date de la prochaine rencontre qui sera réalisée lorsque les règles budgétaires seront connues.

## 6.3. Comité des ressources humaines

M<sup>me</sup> Mélanie Desrosiers indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

## 6.4. Comité consultatif du transport des élèves

M<sup>me</sup> Brigitte Talbot indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

## 7. INFORMATIONS

### 7.1. État de situation – Pôle 1

M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles, informe les administrateurs qu'une rencontre de coordination a eu lieu aujourd'hui avec les professionnels du dossier afin de finaliser les derniers détails. Par la suite, les rapports préliminaires seront transmis au ministère. Un retour est prévu pour commentaires. M. Mercier-Bélanger pourra, par la suite, déposer le rapport final.

### 7.2. État de situation – Complexe sportif

M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles, informe les administrateurs que 10 % des plans a été envoyé au ministère et qu'ils ont reçu des commentaires auxquels ils ont répondu. Les plans préliminaires ont été reçus au cours du dernier mois. De plus, M. Mercier-Bélanger mentionne qu'une rencontre du Grand comité a eu lieu le 31 mars dernier. Cette rencontre a permis de recueillir les commentaires des organismes qui utiliseront les espaces.

### 7.3. Élèves hors secteur

M<sup>me</sup> Dany Grégoire, directrice générale adjointe, informe les administrateurs au sujet des élèves hors secteur. Dans quelques écoles, la capacité est atteinte. En conformité avec la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire*, certains élèves ont reçu une lettre concernant l'état de leur dossier pour l'année 2025-2026. Des soirées d'information ont été réalisées pour les écoles Saint-Pie-X et Beaubien.

### 7.4. Vacances - Administrateurs

M<sup>me</sup> Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, informe les administrateurs que son mandat prendra fin au 30 juin 2025. De plus, un rappel est réalisé à l'effet que le mandat de M<sup>me</sup> Roxanne Béland se termine en date de la présente séance.

M<sup>me</sup> Rachel Bégin effectue des remerciements aux administrateurs sortants et à l'ensemble du conseil d'administration.

### 7.5. Avis de nomination des membres parents au conseil d'administration du CSSCS

M<sup>me</sup> Anne Guichard, secrétaire générale, informe le conseil d'administration des résultats des élections pour les membres parents :

- District 1 : M<sup>me</sup> Mélodie Gagnon (mandat de 3 ans);
- District 2 : M. Nicolas Bourget (mandat d'un an);
- District 3 : M. Dany Garant (mandat de 3 ans);
- District 4 : M<sup>me</sup> Sylvie Langlois (mandat de 3 ans).

### 7.6. Avis de désignation – Membres du personnel et de la communauté

M<sup>me</sup> Anne Guichard, secrétaire générale, informe le conseil d'administration que la période de mise en candidature pour les postes suivants se termine demain, le 30 avril 2025, à 16 h :

- Membre du personnel enseignant;
- Membre du personnel professionnel non enseignant;
- Membre du personnel de direction d'établissement.

## 8. SUJETS DIVERS

### 8.1. Formation du comité de sélection des membres administrateurs de la communauté (3 membres parents et 3 membres du personnel) et planification des entrevues

En conformité avec le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, les administrateurs membres parents et membres du personnel sont invités à rejoindre le comité afin de coopter les membres de la communauté pour qui un avis de désignation est en vigueur. Le comité sera formé des membres suivants :

- M<sup>me</sup> Catherine Lemelin, membre du personnel enseignant;
- M<sup>me</sup> Annie Ménard, membre du personnel d'encadrement;
- M. Éric Deschênes, membre du personnel de direction d'établissement;
- M<sup>me</sup> Sylvie Langlois, membre parent;
- M<sup>me</sup> Mélanie Desrosiers, membre parent;
- M. Dany Garant, membre parent.

Les membres du comité recevront sous peu la date des entrevues.

## 9. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CSSCS-25-04-29-16

**II EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** la séance soit levée à 21 h 59.

  
M<sup>me</sup> Hayette Laouari, présidente

  
M<sup>me</sup> Anne Guichard, secrétaire générale

